

























PLAN DE DÉCONFINEMENT

LONGE CÔTE/MARCHE AQUATIQUE

À partir du 11 juillet 2020

	Pratiquant encadré Pour des raisons de sécurité la fédération déconseille fortement la pratique individuelle	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée
i PRÉCAUTIONS		
Port du masque	 Conseillé avant et après la sortie Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique	
Distanciation physique 4m2/pers	 À adapter à la vitesse de progression et à la force du vent : 2 mètres entre et/ou en latéral	
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire pour utilisation avant et après la séance en cas d'absence d'eau et de savon	
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe	 Restez chez soi Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Préconisé pour utilisation avant et après la séance	 Obligatoire pour utilisation avant et après la séance
Matériels liés à la pratique	 Préconisation d'utilisation de son matériel personnel Prêt matériel par le club à organiser avec une désinfection systématique avec un produit désinfectant virucide norme EN 14476 -Échange de matériel entre participants non autorisé	 Préconisation d'utilisation de son matériel personnel Prêt matériel par le club à organiser avec une désinfection systématique avec un produit désinfectant virucide norme EN 14476 -Échange de matériel entre participants non autorisé
Vestiaires	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire	
👤 PUBLICS		
Nombre	 Sans limitation mais en respectant strictement la distanciation entre pratiquants et en divisant les groupes importants en plusieurs groupes de 10 pratiquants espacés de quelques mètres entre eux	
😊 ENCADREMENT		
Inscription aux sorties	 Sur inscription si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux	 Sur inscription si possible Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation	 -Utiliser les infrastructures mises en place pour traverser la plage et la mise à l'eau. -Pratique en longe et exercices à plusieurs autorisés -	 -Organiser la traversée de la plage et la mise à l'eau en tenant compte des infrastructures mises en place et de la législation en vigueur. -Pratique en longe et exercices à plusieurs autorisés -L'animateur et l'assistant rappellent les gestes barrières et participent à assurer la sécurité du groupe du fait de la distanciation physique. -

	Pratiquant encadré Pour des raisons de sécurité la fédération déconseille fortement la pratique individuelle	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée
Conseils pédagogiques	 Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique	
Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	 <ul style="list-style-type: none"> -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester. 	 <ul style="list-style-type: none"> -L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. -La personne malade devra consulter et se faire tester. -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.
 TRANSPORTS		
Transport individuel	 Conseillé	
Transports en commun	 Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique	
Covoiturage et mini-bus	 Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation	
 ESPACE DE PRATIQUE		
Législation en vigueur : Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...	 <ul style="list-style-type: none"> -Sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FFRandonnée -En accord avec la municipalité - 	 <ul style="list-style-type: none"> -À organiser sur des sites répertoriés, homologués et labellisés FFRandonnée -En accord avec la municipalité -
Espace de pratique	 Favoriser les sites de pratique les moins fréquentés et adapter l'horaire des séances à la fréquentation pour limiter les contacts avec autres pratiquants de sports aquatiques et nautiques	
 CONVIVIALITÉ		
Partage de repas, pots, festivités	 À éviter	 À ne pas organiser
Discussions en présentiel	 Avec distanciation et masque si possible	
 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC COMPÉTITIONS	 Avec accord préfectoral, respect des gestes barières et de la distanciation, et moins de 5 000 personnes	
 SÉJOURS ET VOYAGES	 Autorisés	

	Pratiquant encadré Pour des raisons de sécurité la fédération déconseille fortement la pratique individuelle	Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée
 FORMATION	 <p>Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement Conseillées en distanciel et en extérieur Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant mais dans le respect de la distanciation</p>	 <p>Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personne, et des règles de l'établissement Conseillées en distanciel et en extérieur Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant mais dans le respect de la distanciation</p>
 ACCIDENT	 <p>Les pratiquants portant secours ou ayant été secourus devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé</p>	 <p>Les animateur portant secours ou ayant été secourus devront se laver immédiatement, désinfecter leur matériel et surveiller l'évolution de leur état de santé</p>
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	<p>Votre club</p> <p><u>Votre comité départemental</u></p> <p>marcheaquatique@ffrandonnee.fr</p>	<p><u>Votre comité départemental</u></p> <p>marcheaquatique@ffrandonnee.fr</p>

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr